



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

08/09/2022



0000189799

Madame Dominique SIMONNOT
Contrôleure générale des lieux de privation
de liberté
16-18, quai de la Loire
CS 70048
75921 PARIS CEDEX 19

Paris, le 05 SEP. 2022

Réf. : 22-003612-D/ BDC-SARAC/ EL

Madame la Contrôleure générale,

Par courrier du 11 février 2022, vous m'avez adressé le rapport de visite du commissariat des Lilas, en Seine-Saint-Denis, contrôlé le 18 mai 2021.

Soyez assurée que j'en ai pris connaissance avec attention.

Vous rappelez qu'au terme d'un précédent contrôle, réalisé en décembre 2017, vous aviez déjà jugé ses locaux de garde à vue « indignes ». Vous jugez que la situation n'a pas évolué et déplorez des conditions d'hygiène et d'accueil qui seraient « attentatoires à la dignité des personnes privées de liberté ». Vous appelez donc, comme en 2017, à ce que le commissariat soit « sans délai rénové ou déplacé ».

Attentif à vos préoccupations, j'ai demandé que des réponses précises vous soient apportées par la préfecture de police aux problèmes que vous soulevez, et que vous trouverez en annexe.

La situation de ce commissariat n'est en effet pas satisfaisante. Les premiers à en subir les conséquences sont les agents de la police nationale. Je souhaite toutefois observer que les actions de maintenance régulièrement réalisées dans les locaux ne sont pas, contrairement à votre description, de simples « travaux de sécurité sans effet sur le délabrement des locaux ». Ils permettent des améliorations concrètes. Une remise en état de la zone de garde à vue du commissariat des Lilas est prévue cette année.

Je tiens à vous assurer que le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer porte la plus grande attention à ce que les droits des personnes retenues soient scrupuleusement respectés et à ce qu'elles bénéficient d'une prise en charge matérielle respectueuse de leur dignité. La préfecture de police comme la direction générale de la police nationale sont attentives aux préconisations de votre institution.

Je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'assurance de ma considération distinguée.

Gérald DARMANIN

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr



Commissariat des Lilas

ANNEXE

Constats et recommandations de la contrôleur générale des lieux de privation de liberté	Remarques de la police nationale
<p><u>Recommandation 1</u></p> <p>Les conditions matérielles dans lesquelles exercent les fonctionnaires de police du commissariat sont déplorables et n'offrent pas un environnement de travail serein. Les locaux de garde à vue sont indignes. Le commissariat doit sans délai être rénové ou déplacé.</p>	<p>Les locaux sont effectivement vétustes et inadaptés. Les conditions de travail des agents et les conditions d'accueil des gardés à vue ne sont pas satisfaisantes.</p> <p>Pour autant, et même s'ils ne permettent pas de remédier aux problèmes structurels liés à l'état du bâtimentaire, plusieurs travaux de maintenance ont été réalisés ces dernières années, dont certains dans les locaux de garde à vue (curage des canalisations, remplacement des serrures, etc).</p> <p>Les dépenses d'investissement suivantes ont été effectuées au titre du programme zonal de maintenance immobilière :</p> <p>Le remplacement des fenêtres basculantes vétustes, la mise en place d'une ventilation mécanique dans les sanitaires, la création du local de fouille, des vestiaires des femmes et du local de police technique et scientifique, en 2018.</p> <p>L'installation d'un second sas en 2019.</p> <p>Des travaux de réfection de l'étanchéité d'une terrasse et la remise en état du groupe électrogène et de l'onduleur en 2020.</p> <p>La réfection des prises électriques en 2021.</p> <p>La création d'un local pour les armes et la remise en état des locaux de garde à vue sont programmées pour 2022.</p> <p>Les travaux suivants ont été effectués au titre des crédits déconcentrés :</p> <p>La réfection des peintures des salles de repos du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, et la réfection des peintures du couloir du 1^{er} étage en 2017.</p> <p>Les travaux de peinture de trois bureaux, le nettoyage des vitres du commissariat et le remplacement de prises électriques en 2018.</p>

	<p>Des travaux de peinture de quatre bureaux et du standard en 2019.</p> <p>Les dépenses de fonctionnement suivantes ont été effectuées au titre du plan « poignées de portes » :</p> <p>La réfection de la peinture du vestiaire des hommes en 2021 et la réfection des peintures d'un bureau et de sanitaires en 2022.</p> <p>Un dispositif de technologie « biozone » a été installé en février 2022 au titre des travaux d'aménagement et des travaux d'entretien.</p>
<p><u>Recommandation 2</u></p> <p>Le local réservé aux examens médicaux doit être rénové et aménagé de façon à assurer une intimité et une confidentialité totales. Il doit également être équipé d'une table d'examen.</p>	<p>Le budget de la direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ne permet pas à ce stade de réaliser cette opération.</p>
<p><u>Recommandation 3</u></p> <p>L'exiguïté des locaux, l'entretien défaillant, le manque absolu d'hygiène, la pauvreté voire l'inexistence d'équipements corrects rend le placement en garde à vue dans ce commissariat complètement indigne à la fois pour les personnes concernées et pour les fonctionnaires qui en ont la charge. Il est indispensable d'y remédier dans les plus brefs délais. Le nombre d'heures destinées à l'entretien des cellules doit être augmenté.</p>	<p>La direction de l'immobilier et de l'environnement de la préfecture de police, responsable du marché d'entretien, a été saisie.</p>
<p><u>Recommandation 4</u></p> <p>La possibilité de se laver pour se présenter dans de bonnes conditions devant un enquêteur ou un magistrat et s'expliquer en étant apte à répondre aux questions en toute lucidité, doit être impérativement offerte. Les nécessaires d'hygiène, dont le commissariat est doté, doivent être systématiquement proposés aux personnes gardées à vue. Les couvertures doivent être changées après chaque usage.</p>	<p>L'attention du chef de service a été appelée sur ce sujet, la direction territoriale de la sécurité de proximité de la Seine-Saint-Denis ayant doté le commissariat des Lilas de kits d'hygiène et de couvertures.</p>
<p><u>Recommandation 5</u></p> <p>Les personnes gardées à vue ne doivent pas dépendre du bon vouloir des agents pour boire. Elles doivent être en mesure de conserver un gobelet d'eau avec elles.</p>	<p>L'attention du chef de service a été appelée sur ce point.</p>